

le FISE», le soir de l'Halloween, qui a permis de recueillir plus de \$75,000. Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada s'est engagé à verser \$650,000 en 1958.

Le Canada a fait partie du Conseil exécutif du FISE depuis sa création en 1946; à l'heure actuelle il y détient un siège jusqu'au 31 décembre 1958. On trouve bon nombre de Canadiens parmi le personnel international du Fonds; M^{me} Adelaide Sinclair est sous-directrice, M. Edward Bridgewater, est directeur du service des fournitures et de M. Stewart Sutton relève l'activité du FISE dans la région de la Méditerranée orientale.

Assistance aux réfugiés arabes de Palestine

Dans son rapport à la douzième session de l'Assemblée générale, M. Henri R. Labouisse, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, a déclaré qu'il y avait à l'heure actuelle environ 933,000 réfugiés auxquels l'Office dispensait subsistance, soins médicaux et abris, et qu'il aidait à se suffire économiquement à eux-mêmes. Les directeur a signalé qu'en dépit d'une situation financière extrêmement précaire, l'Office avait réussi jusqu'ici à conserver presque tous les services de secours existants, bien que selon des normes insuffisantes. Néanmoins, tous les travaux de construction ont dû être suspendus, à l'exception des travaux de réparation des abris. L'Office a également mis fin au programme des vêtements pour enfants, établi en 1956. Par ailleurs, et toujours pour des motifs d'ordre financier, l'Office a été contraint de renoncer à plusieurs aspects de son programme destiné à permettre aux réfugiés de se suffire à eux-mêmes du point de vue économique; toutefois d'après M. Labouisse, les réfugiés semblent comprendre de mieux en mieux la nécessité de se suffire à eux-mêmes et celle d'un programme de réhabilitation qui leur permettrait d'améliorer leurs conditions de vie et de se préparer un avenir meilleur. Mais le directeur de l'Office a souligné qu'on risquerait de se leur en espérant résoudre le problème des réfugiés sans leur donner le choix entre le rapatriement et l'indemnisation, ou sans trouver quelque autre solution acceptable pour tous les intéressés. M. Labouisse a déclaré par ailleurs que la grande masse des réfugiés estime avoir été victime d'une injustice flagrante et aspire à retourner dans leur patrie. Le rapport du directeur fait également état de la besogne accomplie par l'Office malgré des handicaps considérables dans la région de Gaza pendant l'occupation par les forces d'Israël, et du bref interrègne qui suivit. Il décrit les rapports de l'Office avec les pays où sont établis ses bureaux; ces rapports sont ou bien satisfaisants ou montrent une amélioration remarquable. Mais la situation budgétaire de l'Office est alarmante; M. Labouisse a dit que si l'Assemblée ne pouvait lui fournir les fonds voulus, l'Office devrait probablement réduire encore ses services essentiels, ce qui entraînerait une recrudescence des souffrances des réfugiés et aggraverait la tension et le déséquilibre de la région en cause. D'après le directeur, l'Office a un besoin pressant, en 1958, de 25.7 millions de dollars pour son fonds de secours, et de 15 millions pour le rétablissement des réfugiés. Il faudrait donc que les pays des Nations Unies s'engagent à verser ou versent immédiatement les sommes indispensables.

La Commission spéciale s'est livrée à un débat prolongé sur le problème des réfugiés de Palestine, sans toutefois sembler se rapprocher d'une solution;